

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FONCTIONPUBLIQUE-PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
04 juillet 2022	24 juin 2022	17	12	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames BAUQUIN Sylvie, COURREGES Ghislaine, SOURIGUERIE Véronique et Messieurs CANO Anthony et DUTOYA Raymond

Procuration : Madame SOURIGUERIE Véronique donne procuration à Monsieur BIFFI Patrick
Monsieur DUTOYA Raymond donne procuration à Madame BONNET Marie-Josée.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS MAIRIE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la modification des fonctions de deux emplois d'adjoints techniques suite à une réorganisation des services

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 février 1984 modifiée,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le 15 novembre 2021,

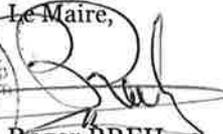
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ d'arrêter le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit.
(voir page 2).

⇒ d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois de la commune de Masseube à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

 Le Maire,

Roger BREIL.
32140

Emplois	Effectif	Durée Hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
DGS	1	30	Responsable de direction générale	Attaché territorial
Secrétaire de Mairie	1	29,5	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal Etat Civil, Finances, etc...	Secrétaire de Mairie
Rédacteur	1	35	Gestion, élaboration et réalisation des délibérations, des PV, des CR du conseil municipal. Gestion des locations (contrat, état des lieux, bilan du paiement des loyers) Gestion du personnel (contrat, emploi du temps, congés, absences, remplacement....) Suppléances accueil, secrétariat etc ...	Rédacteur
Dactylographe	1	04	Accueil, Secrétariat, Opératrice informatique, Suppléances diverses.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Dactylographe	2	35	Accueil, Secrétariat, Opératrice informatique, Suppléances diverses.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Réceptionniste	1	35	Accueil et Gestion du camping municipal Entretien bâtiments	Adjoints Administratifs Territoriaux
Cantonniers	1	35	Entretien Voirie, Entretien espaces verts, Nettoyage cimetière, Nettoyage bâtiments.	Agents de maîtrise territoriaux
Responsable bâtiments et équipements	1	35	Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux d'entretien et de manutention sur les bâtiments, les équipements publics et la voirie- Entretien les aires de jeux et de loisirs dans le respect des normes de sécurité- Contrôler et assurer le suivi périodique des règles de sécurité des bâtiments et équipements conformément à la réglementation en vigueur-Gérer le matériel et les matériaux nécessaires à l'activité « bâtiment »-Participer à la préparation d'évènements et de manifestations diverses-Participer à la préparation d'évènements et de manifestations diverses-Participer à la coordination des interventions et à l'évolution des services techniques-Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public.	Agents de maîtrise Territoriaux
Cantonniers	2	35	Entretien Voirie, Entretien espaces verts, Nettoyage cimetière, Nettoyage bâtiments.	Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier Polyvalent	3	35	Entretien Voirie, Nettoyage cimetière, Entretien Bâtiments (Maçonnerie, Peinture, Menuiserie), Polyvalence suivant nécessité de service.	Adjoints Techniques Territoriaux
Agent d'entretien	1	20	Entretien Voirie, Entretien espaces verts, Nettoyage cimetière, Nettoyage bâtiments, MNS piscine municipale pendant la saison estivale	Adjoints Techniques Territoriaux
Femme de Service	1	20	Entretien Bâtiments (Complexe Notre-Dame).	Adjoints Techniques Territoriaux
Femme de Service	1	24	Entretien bâtiments communaux Responsable des dosages des produits d'entretien	Agent de Maîtrise
Femme de Service	1	5,50	Entretien des locaux Mairie	Adjoints Techniques Territoriaux
Femme de Service	1	35	Aide aux enseignants dans les classes et sorties scolaires, Service en cantine de l'école primaire Surveillance interclasses (cour de l'école primaire) Entretien des locaux de l'école primaire, garderie, Guichet piscine été.	Adjoints Techniques Territoriaux
Femme de Service	1	35	Aide aux enseignants dans les classes, Service en cantine, Entretien des locaux Ecole maternelle, Guichet piscine été	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Femme de Service	1	20	Aide aux enseignants dans les classes, Service en cantine, Entretien des locaux Ecole maternelle, Guichet piscine été	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Homme ou Femme de Service	1	35	Aide aux enseignants dans les classes et sorties scolaires, service en cantine primaire ou maternelle, surveillance interclasses (cour primaire ou maternelle), garderie, Entretien des locaux communaux, Guichet piscine été Accueil camping.	Adjoints Techniques Territoriaux
Homme ou Femme de Service	1	28	Aide aux enseignants dans les classes et sorties scolaires, Service en cantine primaire ou maternelle, Surveillance interclasses (cour primaire ou maternelle), Entretien des locaux des écoles primaire et maternelle, Etude et garderie, Guichet piscine été.	Adjoints Techniques Territoriaux
Homme ou Femme de Service	1	35	Aide à la conception des repas, mise en place de la salle de cantine, service repas, entretien matériel et locaux de restauration, Entretien des locaux communaux, Guichet piscine été	Adjoints Techniques Territoriaux
Femme de Service	1	20	Entretien des locaux scolaires, aide aux enseignants dans la classe, surveillance des élèves et du service en cantine, en période autre que scolaire complément d'activité selon besoins de la Mairie.	Adjoints Techniques Territoriaux
Médiathécaire	1	20	Assure l'accueil du public, les commandes et les classements des différentes collections. Contribue au développement d'actions culturelles, participe à la promotion de la lecture publique.	Adjoints Territoriaux du Patrimoine
Animatrice	1	20	Accueil usagers, participation à la mise en œuvre du circuit du document, participation aux actions de médiation à la médiathèque Accueil au camping et animation en période estivale Surveillance enfants aux écoles (cantine et interclasse)	Adjoints Territoriaux d'Animation

La présente délibération prendra effet le 1^{er} septembre 2022.

Le Maire
 Roger BREIL

